



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2015

### DELIBERATION N° 2015-071

#### PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### **Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier GIARD.*

#### **Absents représentés :**

*Madame Monique MONTEBAULT représentée par Monsieur Jacques LOCHON,  
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Christian FOSSEYEU  
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET.*

#### **Absents non excusés :**

*Madame Sylvie ZANOUNE,  
Monsieur Didier FABRE,  
Madame Annie-France VIDON,  
Monsieur René-Jean Cullier de Labadie,  
Madame Anne-Marie MARTINS,  
Madame Marie-Renée AUROUSSEAU.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux;

Considérant que pour mener à bien la politique de prévention et de protection des administrés, il est nécessaire de développer le service de Police municipale de la commune ;

Considérant que, pour répondre à ce besoin, le conseil municipal qui s'est tenu le 13 mai 2015 a procédé à la création d'un poste de gardien au sein du service de la police municipale,

Vu que la procédure de recrutement n'a pu aboutir faute de candidat titulaire de ce grade,

Vu la qualité d'un candidat rencontré dans le cadre de cette procédure de recrutement et la volonté de l'autorité hiérarchique de procéder à son recrutement,

Vu le grade actuel de l'agent concerné,

Vu l'information faite auprès du comité technique en date du 11 mai 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**22 VOIX POUR,**

**Article 1 :** Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au sein de la Police municipale.

**Article 2 :** Précise que le tableau des effectifs de la Ville est ainsi modifié :

Grade	Nombre de postes permanents existants	Nombre de poste(s) permanent(s) à créer	Nombre de postes après création
Adjoint technique de 2ème classe	65	1	66

**Article 3 :** Précise que la rémunération sera celle afférente au cadre d'emplois des adjoints techniques.

**Article 4 :** Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et à venir.

**Article 5 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Gérard GUILLE